



Conseil Municipal

Du
19/03/2013

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/03/2013**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M. Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
15**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX NEUF MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

**ÉTAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Lotissement "Les coteaux de la roche"
Compte de gestion et compte administratif 2012

Rapporteur: Le Maire

Je vous propose d'examiner le compte de gestion 2012 puis le compte administratif 2012 du lotissement "Les coteaux de la roche", annexés à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par Monsieur le Trésorier Principal de la commune, et sont parfaitement conformes.

Cette opération étant toujours sous la contrainte du périmètre de contournement de Vesoul par la RN19, aucune opération n'a été réalisée sur ce budget, excepté les opérations de stock.

Ce budget enregistre également tant en fonctionnement qu'en investissement le remboursement de l'emprunt de 200 000 € souscrit pour financer, en partie, les travaux de viabilisation.

Cette dépense, d'un montant annuel de 17 205 €, est financée par le budget communal.

Fonctionnement								
Années N	Années N-1 Résultats reportés		Dépense réelle de l'exercice N	Amortissements	Résultats de l'année N			
	Déficit N-1	Excédent N-1			Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
	(1)	(2)			(3)	(4)		(2+4-1-3)
2011	- €	6 820.11 €	344 968.82 €		344 968.82 €	355 505.10 €	10 536.28 €	17 356.39 €
2012		17 356.39 €	344 589.74 €		344 589.74 €	355 505.10 €	10 915.36 €	28 271.75 €

Investissement												
Années N	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N								Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1	
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N (Hors 1068)	Affectation résultat N-1 (1068)	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N	Dépense Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisée au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA	Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Compte 1068	Compte 002
		(6)	(7)	(8)	8bis	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis-5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)		
2011	144 437.67 €	- €	348 835.78 €	337 617.96 €	- €	337 617.96 €	- 155 655.49 €			155 655.49 €		17 356.39 €
2012	155 65.49 €	- €	349 214.86 €	338 300.10 €		338 300.10 €	- 166570.25 €			166 570.25 €		28 271.75 €

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Bruno MICHEL

Décision :

Exprimées	10	Contre :	0
Abstention :	0	Pour	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion 2012 puis le compte administratif 2012 du lotissement "Les coteaux de la roche"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le